

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024121306

Séance du 13/12/2024

Référence
2024121306

Objet de la délibération
TARIFS ACTIVITES PERI-SCOLAIRES POUR MATERNELS ET PRIMAIRES ET MERCREDIS RECREATIFS ANNEE 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
20	16	20

Date de la convocation
29/11/2024

Date d'affichage
14/12/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2024 le 13 Décembre à 18 heures , le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE RECEPTION DE LA MAIRIE sous la présidence de M. ROLLAND Thierry, Maire

**Présents** : Mmes : PROUVEUR Aurore, BONNEEL Audrey, HARDY Nicole, CARPENTIER Florine, FLEUROUX Stéphanie, MM : ROLLAND Thierry, REFFAS Alain, JONVILLE Yves, FOUQUART Paul, DEFFONTAINE Bernard, FAUCHILLE Patrice, LEPERS Jean-Pascal, DUPAS Philippe, JOLY Julien, SELOSSE Olivier, DE NANTEUIL Christian

**Excusés** : D'HULST Thierry ayant donné procuration à FLEUROUX Stéphanie, POULAIN Brigitte ayant donné procuration à JONVILLE Yves, LIEVAIN Michel ayant donné procuration à ROLLAND Thierry, LEBRUN Nathalie ayant donné procuration à PROUVEUR Aurore.

**Absents non excusés** :

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme PROUVEUR Aurore

**Objet de la délibération** : TARIFS ACTIVITES PERI-SCOLAIRES POUR MATERNELS ET PRIMAIRES ET MERCREDIS RECREATIFS ANNEE 2025

Madame Audrey BONNEEL, ajointe à la jeunesse, rappelle le contexte de relation avec la Caisse d'Allocations Familiales : plusieurs activités concernant la garderie, l'animation scolaire ludique et les mercredis récréatifs du public enfant font l'objet de subventions de cet organisme. La contrepartie comporte notamment l'exigence d'une modulation des tarifs en fonction du quotient familial.

Il est proposé de maintenir les tarifs de l'exercice précédent.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
 Le : 13/12/2024

Et

Publication ou notification du :  
 29/11/2024

Coefficient	0.6	0.8	1	1.2	1.4
Quotient familial	De 0 à 700	De 701 à 950	De 951 à 1200	De 1201 à 1400	> à 1400
Animation ludique 1h	1.28 €	1.70 €	2.12 €	2.55 €	2.97 €
Animation ludique 2h	1.68 €	2.24 €	2.80 €	3.36 €	3.92 €
Mercredis Récréatifs	3.29 €	4.38 €	5.47 €	6.57 €	7.66 €
Ligne barème 14 à zéro	0.75 €	/	/	/	/

Précisons qu'en ce qui concerne le coût de 0.75 € pour la fréquentation de l'animation scolaire ludique (1h ou 2h), celui-ci est réservé aux parents domiciliés à Willems et dont les enfants fréquentent l'école primaire "Condorcet" ; ils doivent être non assujettis à l'impôt sur le revenu (montant zéro figurant sur la ligne 14 de l'avis d'impôt, intitulée " impôts sur les revenus soumis à barème" , décote comprise).

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 13/12/2024

Le Maire

Thierry ROLLAND



La Secrétaire de séance

